
Association Des Animateurs Responsables
de Relais Assistantes Maternelles



Clin d'oeil

Juillet 2008 Numéro 15
Publication semestrielle

**Edito
du groupe de rédaction**

Et oui quel modernisme, en un seul clic, vous pouvez lire « Clin d'œil » sur le site internet de l'ADARR. Par souci d'économie, par souci de temps (adieu enveloppes à cacheter et timbres à coller !) mais surtout par souci de communication entre animatrices de relais. N'hésitez pas à vous inscrire afin d'accéder au forum qui est une source d'informations, un moyen de s'interroger entre nous sur les questions administratives, les questions autour de notre pratique professionnelle, c'est aussi l'occasion de se transmettre les « bons tuyaux ». Alors toutes à vos souris, et même si parfois ça paraît fastidieux, après plusieurs clics on s'en sort !

Ce dernier Clin d'œil est constitué de nombreux compte-rendu. En effet, ces premiers mois de l'année ont été riches en rencontres.

Les articles suivants ont été rédigés à partir de notes personnelles et n'engagent pas plus que cela leurs auteurs. L'objectif étant d'alimenter nos réflexions en sein de l'association.

Bonne lecture et puis surtout...

BONNES VACANCES

P.S. Si votre gestionnaire adhère à l'ADARR merci de bien vouloir imprimer et transmettre ce journal ...

A LIRE :

● *Les relais assistantes maternelles : améliorer l'accueil individuel des jeunes enfants* de Suzon Bosse-Platière Editions Erès

● *Animer un relais d'assistantes maternelles* de Monique Buisson Editions Erès

ADARR

Le 44, La Maison des Passages
44 rue Saint Georges
69005 LYON

ATTENTION ! Ne pas envoyer de courrier à cette adresse

Prochaine journée annuelle de l'A.D.A.R.R. **le lundi 2 FEVRIER 2009**

à la Maison des Passages 44 rue Saint Georges **LYON 5ème**

Thème de la matinée:

ANIMER UN RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Qui sont les professionnels qui font vivre au quotidien les Ram ?

Avec la participation de **Monique BUISSON** sociologue et auteur d'une étude à laquelle de nombreuses collègues de Rhône-Alpes ont participé en 2005.

2^{ÈME} JOURNÉE D'ÉTUDES DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DE RAM

Elle a eu lieu ce 30 mai 2008 à Paris et était organisée par le journal AMSTRARAM et TPMA. (groupe d'édition).

Le thème général était : le rôle des Relais Assistants Maternels dans la professionnalisation des Assistants Maternels

9h15 la journée débute par une intervention de Sylvie Le Chevillier représentante de la CNAF, les RAM à l'heure du bilan et à la croisée des réflexions sur le droit opposable aux modes de gardes :

Avec une petite photographie des Relais à leurs débuts (1989/1990), suivie de la confirmation, au regard de la CNAF, de la pertinence des Relais dans l'accueil individuel, tout en soulignant quelques dérives de ceux-ci notamment en matière de formation (!). Une information sur le droit opposable, sur ce qu'il ne sera pas et les hypothèses d'implication des Relais termine cet exposé.

9h55 : Suzon Bosse Platière intervient sur la qualité de l'accueil des enfants et des parents chez les assistants maternels :

Avec un lien direct avec l'exposé précédent, l'attention est attirée sur le fait que l'on reparle de **garde** avec ce droit opposable et non plus **d'accueil** ! Une présentation du métier d'assistante maternelle qui bien qu'ayant évolué par son statut reste un métier sans sélection et sans évaluation, remplissant une mission de service public, et sujet à la confusion par le mélange entre vie privée et vie professionnelle, par les soins corporels donnés à l'enfant, par ses réactions affectives spontanées, ne permettant pas de garder la distance pour être à la juste place dans son rôle vis-à-vis de l'enfant et du parent. Ce questionnement sur soi-même, nécessaire pour être clair sur sa position, ne peut se faire seul, c'est pourquoi les Relais sont de véritables soutiens aux assistantes maternelles, les portent, car les Relais doivent être centrés uniquement sur la qualité de l'accueil de l'enfant. La formation préalable à l'accueil d'un enfant vient violenter la mère qu'a été l'assistante maternelle mais ne lui apprend pas à tenir une posture professionnelle. L'agrément reste un jugement de valeur sur la femme et la mère qu'est la candidate à cette profession d'assistante maternelle. Les Relais ont pourtant des missions floues ou trop vastes, qui peuvent provoquer un éparpillement, alors les enfants sont oubliés. Les animateurs sont des modèles identificatoires par leurs modes de relations, par les propositions qu'ils peuvent faire, ce sont des points d'appui pour les assistantes maternelles. Les temps collectifs sont très importants pour cela. Il faut veiller à ne

pas être trop centré sur les adultes au risque d'oublier les enfants. Les Relais contribuent bien sûr à la qualité de l'accueil de l'enfant par ses autres missions comme la médiation, l'accueil et l'écoute proposés aux familles, qui favorisent la confiance entre les adultes.

11h15 : Véronik Breuillard-Wilmouth nous informe sur le thème : travailler dans un RAM, quelles formations ?

Le propos n'était pas de nous donner à réfléchir sur quelles formations seraient plus adaptées ou nécessaires aux animateurs, mais plutôt de nous décrire les dispositifs de formation continue dont les animateurs peuvent bénéficier en tant que salariés. Il nous a été conseillé de nous rapprocher des régions qui en ont la charge. Et info importante : depuis janvier 2008, l'appellation de la fonction doit être en conformité avec le ROME ! (Registre Officiel des Métiers et de l'Emploi)

13h45 : Anne Marie Fontaine développe l'idée : le RAM, acteur auprès des assistants maternels pour l'accueil d'enfants d'âges différents

Des vidéos de journées entières chez des assistantes maternelles servent de support d'observation. Pour rappel, la description par tranche d'âge de l'évolution de l'enfant d'un point de vue moteur, affectif et cognitif, est mise en lien avec l'attitude ou les propositions adaptées de l'adulte. Quelques pistes sont données aux animateurs pour aider les assistantes maternelles à aménager leur espace et matériel, de manière à satisfaire les besoins de tous les enfants accueillis.

15h00 : Monique Buisson fait le retour de son enquête : animer un RAM : la richesse d'une fonction dans le paysage de la petite enfance

Après avoir donné quelques éléments sur les caractéristiques des animateurs, le RAM est décrit comme un outil utilisé par la CAF, pour une mission publique dans un champ privé.

15h50 : Gérard Neyrand termine la journée par le retour d'une recherche : accompagner des assistants maternels dans la socialisation des jeunes enfants.

Après avoir donné l'évolution des familles et leurs critères de choix d'un mode de garde, nous restons sur la question posée en guise de conclusion : l'assistante maternelle est-elle une assistante parentale ?

Un compte rendu plus détaillé sera accessible prochainement sur le forum.

INVITATION DE LA FEPEM

La FEPEM est chargée de communiquer sur la mise en œuvre de l'accord formation applicable depuis le 1 janvier 2007. Elle organise un tour de France ainsi deux dates ont été proposées aux relais et aux partenaires petite enfance de la région Rhône-Alpes pour les rencontrer à l'espace CAF de Lyon. Hélas l'information a eu du mal à passer malgré nos efforts de communication sur le site de l'Adarr.

Des documents nous ont été remis explicitant la démarche à suivre pour bénéficier du dispositif tant pour les assistantes maternelles que pour les employeurs ainsi que la programmation des formations en Rhône-Alpes pour 2008.

Pour les collègues qui n'ont pas pu venir, vous pouvez commander ces documents à la FEPEM 18 rue Saint marc 75002 PARIS, fax : 0140829172 ou sur www.institut-fepem.fr

RENCONTRE AVEC LA CAF DE LYON

Suite à sa présence lors de notre journée annuelle, Madame Touri (Conseillère Technique)a souhaité rencontrer le CA de l'ADARR. Elle a en charge la thématique des RAM au sein de la CAFAL, à ce titre là, elle a souhaité redéfinir avec nous de nouvelles modalités de travail . En effet, outre son côté financeur, la CAF a aussi des orientations nationales et locales (les ram sont priorisés)

Dans un premier temps , elle a expliqué la répartition des dossiers entre les différents conseillers techniques de la CAF de LYON .

Puis, les membres du C.A. présents ont exprimé leurs attentes :

- recréer le réseau et redynamiser les rencontres entre relais ;
- remettre en route l'information descendante de la CAF vers les relais ;
- proposer des ateliers d'information selon les questions des animatrices ;
- redonner à la CAF son rôle d'interface entre l'animatrice responsable et son gestionnaire;
- participer à une réflexion sur la formation obligatoire aux fonctions d'animatrice responsable de relais dispensée par le collège coopératif Rhône-Alpes ;
- repenser la place et l'image des relais dans la politique petite enfance locale ;
- « rénover » les documents à rendre à la CAF; (schéma d'évaluation, agrément du relais)
- aider les relais à s'équiper d'un logiciel informatique adapté ;

Madame Touri nous informe que la CAF de Lyon est pilote pour l'expérimentation du droit opposable à la garde.

Une prochaine rencontre aura lieu pour avancer sur ces divers points .

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Ce lundi 19 mai 2008, une quarantaine de responsables de relais du Rhône, ont répondu à l'invitation du centre des impôts.

Après la présentation du récent regroupement des services des finances publiques, nous abordons le sujet qui nous préoccupe : la déclaration d'impôts des assistantes maternelles. L'idée principale : le déclarant est le seul responsable de sa déclaration. Les assistantes maternelles doivent donc tenir à jour un tableau de présence des enfants accueillis puisque les avantages fiscaux s'appliquent à partir des heures ou des jours réellement effectués (et non ce qui est inscrit au contrat).

A partir des questions des responsables de relais, diverses informations nous ont été données.

-Les assistantes maternelles ont un régime particulier mais elles peuvent appliquer le régime général si celui-ci leur est plus favorable (PPE)

-En cas de difficulté à calculer l'abattement, il y a la possibilité de joindre un courrier explicitant cette difficulté en notant « la mention express ». Ainsi, s'il y a un contrôle fiscal et qu'une erreur est relevée alors il n'y aura pas redressement fiscal.

-Si on se trompe dans sa déclaration, il y a la possibilité de faire une déclaration rectificative.

Pour conclure, le service des impôts a reconnu qu'il était problématique d'aider les assistantes maternelles à remplir leur déclaration à partir uniquement des attestations pajemploi !

Dans le cas où l'ADARR mettrait en place une action pour faire évoluer pajemploi, le responsable communication des impôts serait même prêt à signer la pétition !!!

Puis c'est autour de petits fours que nous avons fini d'échanger avant de repartir dans nos relais.

DÉMÊLE INFOS AVEC FRANÇOISE BAUCHE DU SPAMAF LE 13 MAI 2008

L'Adarr a organisé une rencontre entre Madame BAUCHE et une cinquantaine de responsables de relais. Nos collègues de Pierre-Bénite nous ont gentiment accueillies dans leurs locaux.

A partir des questions de chacune, des échanges ont eu lieu autour des thèmes suivants : le contrat de travail, rupture du contrat et régularisation, les congés payés, pajemploi, journée de solidarité... Pour avoir les réponses à toutes ces questions, reportez-vous au document figurant sur le site ADARR. Pour celles qui n'ont pas accès à internet, nous vous l'enversons si vous en faites la demande.

LA JOURNÉE ANNUELLE DE L'ADARR

Le thème du **28 janvier 2008** était : « la gestion du groupe d'assistantes maternelles dans les temps collectifs ».

Plusieurs groupes se sont constitués en fonction de l'organisation des temps collectifs. Une trame avec des questions nous a permis d'échanger sur nos modes de fonctionnement et nos méthodes d'animation : les règles de fonctionnement, le rituel d'intégration des nouvelles assistantes maternelles, la régulation du nombre de présence, les options d'animation, le positionnement de l'animateur et les difficultés rencontrées.

Une mise en commun a été faite en présence d'un témoin : Bernard PUEYO qui après la pause a proposé une synthèse de nos réflexions. En voici le compte-rendu :

La question du temps collectif n'est elle pas en fait la question du TEMPS (plus général) pour accompagner les Assistantes Maternelles dans leur évolution ?

Le « choix » des responsables de RAM sur le mode d'animation (directif ou participatif) n'est pas unique dans chaque relais et il pose la question de la participation des individus qui est liée à la maturation des groupes d'A.M..

Quand un groupe est mature il est capable de vivre les changements d'animation .

Même si il n'y a pas (ou plus) d'adhésion obligatoire ou « charte » ou règlement, il y a une certaine « adhésion » au groupe ; la « Charte » est un document écrit (ou pas) qui fixe le cadre et contractualise le lieu ou l'on est et le « vivre ensemble ».

Cette charte est un élément facilitateur si elle a été construite ensemble , on peut alors apporter des changements et il y aura appropriation.

Y a t-il des objectifs que l'on ne peut pas poursuivre en fonction du type d'animation choisi ?

LES OBJECTIFS :

En ce qui concerne les enfants : les objectifs principaux sont l'éveil et la socialisation .

En ce qui concerne les adultes : les objectifs cités sont plus nombreux :

- Lien social et le fait d'être ensemble .
- Le soutien et la dynamique de groupe .
- La professionnalisation des A.M. .
- L'observation des enfants et la prise de recul .

-Les verbes les plus cités : collaborer , échanger , partager , enrichir les pratiques ;

Les temps collectifs ne répondent pas à tous ces objectifs en même temps mais beaucoup de choses sont au travail .

Ce qui est remarquable c'est que les objectifs ne sont pas au même niveau entre les enfants et les A.M. et que cela peut nous mettre en difficulté.

De plus il y a une dissonance à propos des objectifs :

-Pour les A.M. c'est l'enfant qui doit être au centre des objectifs

-Pour les animatrices responsables c'est parfois l'adulte qui doit être ciblé.

Pourtant quand on interroge les A.M. sur les raisons de leur participation aux temps collectifs , l'enfant vient rarement en premier : elles participent d'abord pour elles puis ensuite vient la question de l'éveil de l'enfant .

Les A.M. voient les activités proposées comme des objectifs alors que ce ne sont que des supports d'animation pour la responsable du temps collectif :

Il est difficile de faire conjuguer dans une même séance de peinture

-L'éveil de l'enfant

-Le bénéfice pour les A.M.

-Le lien social (par exemple)

Il est plus simple de se dire :On passe un bon moment autour de la peinture avec les enfants et on va peut être en retirer quelque chose ; c'est amener l'adulte à avoir envie de proposer des choses aux enfants plutôt que d'apprendre à faire de la peinture aux enfants.

Prenons le temps de faire « murer les groupes »

Si le temps de maturation de ces groupes est long alors pourquoi tout changer au bout d'un trimestre, d'une année (par nécessité ?)

L'EVALUATION :

Faudrait-il prendre le temps d'évaluer avec le groupe ce qui s'est passé pendant la séance en présence des enfants : le groupe se régulerait lors de l'autre séance. Il est important de prendre le temps de se dire ce que l'on pourrait modifier dans le fonctionnement...

Plus les objectifs sont précis plus il est facile d'évaluer mais il faut avoir un nombre d'objectifs limité pour pouvoir évaluer.

Suite du compte rendu journée annuelle...

LE CAFE :

Ce moment rituel est un moment de dépôt qui s'il n'a pas lieu peut perturber le reste de la séance. Ce rôle de dépôt est-il implicite ? ou est-il exprimé comme tel ? il faut nommer ce que l'on fait (mettre des mots) et vers quoi on amène les adultes quand on se dit telle ou telle chose. C'est un élément de la professionnalisation progressive des A.M.

C'est un moment qui nous demande tolérance , écoute et bienveillance. (plus que dans une équipe Petite Enfance par exemple) car le public est entrant et sortant et il s'agit de l'histoire du cheminement des personnes.

Les A.M. ont des savoirs non exprimés ou profanes , non des savoirs savants comme on a pu les acquérir : comment peut on valoriser ces savoirs des A.M., les aider à être exprimés... **La responsable de RAM est dans un mouvement d'accompagnement à la professionnalisation.**

VOS QUESTIONS / VOS REFLEXIONS :

Le choix du type d'animation est-il fait en fonction du projet du RAM ? Ce choix n'est-il pas induit par les réalités et contraintes du terrain ?

Dans un même relais on peut avoir des fonctionnements de temps collectifs différents : sur inscriptions certains jours, temps « libres » d'autres jours, animation à thèmes, brassage des groupes, intégration des nouvelles

Il faut distinguer inscription au temps collectif. par rapport au nombre d'enfants et d'A.M. , et inscription dans le sens j'adhère à ce groupe par engagement.

Comment faire pour amener les A.M. à s'engager et se mobiliser davantage ?

Le groupe est un point d'appui pour la responsable RAM, dans le sens de la professionnalisation des assistantes maternelles

Ce n'est plus l'animatrice qui est la seule responsable du temps collectif, mais cela devient la question du groupe qui mature et qui se forme professionnellement .

EN CONCLUSION :

Dès que l'on fabrique du cadre ce n'est plus l'animatrice responsable qui porte le groupe sur ses épaules (pilier) mais le groupe qui devient le pivot du système .

CONTINUER A REFLECHIR SUR CE THEME ?

Notre « témoin » Bernard PUEYO est partant pour poursuivre ce travail en petit groupe :
Nous vous proposons donc une journée de formation pour 15 participantes :

« Construire et animer les temps collectifs en relais assistantes maternelles »

LUNDI 13 OCTOBRE : Ram de CORBAS (69960)
Centre Commercial Les Balmes 81avenue de Corbetta

Frais de formation : 60 euros

Horaire prévu : de 9 heures à 17 heures

Repas possible au relais tiré du sac ou acheté sur place au centre commercial.

Pour s'inscrire contactez Marie Danièle Chapel avant le 15 septembre par mail :
relais.assmat.corbas@wanadoo.fr ou par téléphone au 04 72 50 70 09

Une petite contribution écrite (sous forme de questionnaire) vous sera demandée avant la formation afin de démarrer sans tour de table. Elle sera transmise par mail aux participantes.

ATTENTION IL N'Y A QUE QINZE PLACES DISPONIBLES !!!

Ville, campagne, montagne... les relais de la Savoie.

Le réseau des Relais Assistantes Maternelles de la Savoie c'est :

Quinze animatrices en 1998, vingt-sept en 2008, dont une quinzaine inter-communales (de deux à 15 communes).

Le réseau a été mis en place et animé par un conseiller technique petite enfance de la CAF Savoie. Jusqu'en 2003 la CAF réunissait les animatrices des RAM trois fois par an. C'était l'occasion pour elle de donner des informations sur les dernières directives officielles CNAF, les dernières prestations, de se tenir au courant du travail effectué sur le terrain, de donner des orientations de travail... La conseillère technique en poste jusqu'en 2002 a permis aux RAM :

De travailler en partenariat avec le Conseil Général pour l'élaboration d'un contrat de travail type (non abouti à ce jour).

D'échanger avec les personnes chargées de la formation des assistantes maternelles au Conseil Général.

De bénéficier en 2000, d'une formation ADRETS décentralisée à Chambéry pour une quinzaine d'animatrices de Relais. Cette formation approfondie nous a permis de travailler ensuite ensemble, à partir de connaissances, de techniques, d'analyses, de méthodes de travail communes efficaces.

De mettre en place des temps de supervision pour des animatrices volontaires.

En parallèle avec les réunions organisées par la CAF, les animatrices des RAM de Savoie se réunissaient trois fois par an seules. Les objectifs de ces réunions étaient et sont toujours :

Mettre en commun des informations administratives, informations sur la législation en matière de petite enfance...

Harmoniser nos pratiques sur différents points afin de maintenir une cohérence dans nos divers fonctionnements

Réfléchir sur la professionnalisation du métier d'assistante maternelle.

Depuis fin 2003, après le départ de la conseillère technique, les réunions organisées par la CAF ont disparues sans explication. Du jour au lendemain, les relais de Savoie n'ont plus eu aucune information directe venue de la CAF. Nous avons informé nos employeurs et le directeur de la CAF de la difficulté de travailler sans cette source d'information. En 2005, la CAF a réuni les animatrices pour les informer que le réseau des RAM gardait toute sa légitimité mais que la conseillère technique petite enfance n'était plus chargée de son animation. Nous avons pris acte et continuons tout de même à travailler ensemble, aujourd'hui à 27 relais. Le lieu de ces réunions est différent chaque fois (ville, campagne ou montagne) ce qui n'est pas désagréable et permet de visiter les RAM.

Pour une meilleure efficacité, les animatrices choisissent en début d'année des thèmes de travail, qui sont élaborés en petits groupes. Les résultats sont ensuite présentés au grand groupe pour réaliser des outils de travail communs. La fréquence des rencontres est déterminée en fonction de l'évolution du travail de chaque sous groupe. Quelques exemples de travail en sous groupe :

Le travail en partenariat (contact avec le CNFPT pour organiser une formation spécifique pour les animatrices, contact avec le service formation du CG...)

Harmoniser nos pratiques (liste de disponibilité des AM, « RAM/PMI, qui fait quoi ? »)

Création de fiches techniques (ASSEDIC, mensualisation, impôt...)

Les saisonniers (CDD, rémunération....)

Depuis une année, l'information aux candidates à l'agrément se fait sous forme de réunions collectives sur tout le département. Ces réunions sont animées par une puéricultrice et une animatrice responsable de relais.

A noter que suite au travail du sous groupe « Travail en partenariat », le Conseil général et la CAF ont accepté la candidature des animatrices responsables de Relais de Savoie pour participer à la CDAJE du département. Une titulaire participe aux deux séances plénières annuelles, accompagnée d'une suppléante dans les groupes de travail (quatre par an). Quand on voit et entend ce qui se discute dans cette instance, on a du mal à imaginer qu'il n'y ait pas de représentante des RAM dans tous les départements. En effet, l'accueil chez les assistantes maternelles est beaucoup discuté en matière de quantité, de qualité, d'accompagnement. Il est aussi beaucoup question des besoins et des difficultés des familles en matière de mode de garde. Les RAM sont là une source d'informations précieuse pour nos partenaires.

Il faut « se battre », convaincre et être très patient pour pouvoir travailler avec nos partenaires institutionnels que sont la CAF et le Conseil Général mais c'est indispensable pour notre métier et nos services. Attendre qu'ils viennent à nous est illusoire. Depuis le début de leur existence les RAM sont obligés de faire parler d'eux pour être connus et reconnus. Alors restons dans cette dynamique à l'image de notre association : l'ADARR.

Peut-être un jour accueillerons-nous une réunion ADARR dans notre beau département. Merci à toutes celles qui font vivre l'association. A bientôt !

Catherine Donjon, responsable du RAM de La Motte-Servolex

COMMENT EST ORGANISEE L'ADARR ?

Votre conseil d'administration élu lors de l'assemblée générale 2008

- Présidente : Blandine RUPTIER : ram Irigny (69)
04 72 30 42 38 relais-assmat-visina@wanadoo.fr
- Vice-présidentes : Sylvie LE GAL : ram de L'Arbresle(69)
04 37 58 05 28 ram@cc-pays-arbresle.fr
- Anne SPATAZZA : relais St Paul en Jarez (42)
04 77 73 62 48 relais.stpaul@tiscali.fr
- Trésorière : Marie-Danièle CHAPEL : ram Corbas(69)
04 72 50 70 09 relais.assmat.corbas@wanadoo.fr
- Trésorière adjointe : Danièle RONZY : ram Pierre Bénite (69)
04 78 50 55 99 rampierrebenite@wanadoo.fr
- Secrétaire : Martine BOUVERNE : ram St Laurent de Mure (69)
04 78 40 76 45 ramlespetitslutins@wanadoo.fr
- Secrétaire adjointe : Nathalie LOUISON adarr@aliceadsl.fr
Chargée du site internet de l'ADARR

Vos membres du CA :

- Nicole GIRAUD : relais Saint Etienne (42) 04 77 81 00 49 csriviere@mageos.com
- Catherine DE GRAVE : ram Vienne (38) 04 74 85 74 43 relais.tresors@wanadoo.fr
- Claire LE HY : Tassin Demi-Lune 04 72 38 07 86 mutuelle.petiteenfance.tassin@wanadoo.fr
- Arleyne DESRUMAUX : ram Condrieu 04 74 56 69 45 relais-noyodoux@wanadoo.fr
- M-Laure GODEST : ram Irigny Yvours 04 78 50 88 56 relais-assmat-yvours@wanadoo.fr

Vos correspondants locaux

- AIN : MEUNIER Isabelle 04 74 36 94 41
- ARDECHE : DUFAY Sylvie Annonay 04 75 32 40 00
- ISERE : DE GRAVE Catherine Vienne 04 74 85 74 43
- LOIRE : SPATAZZA Anne Saint Paul en Jarez 04 77 73 62 48
- HAUTE LOIRE : BERNARD Rachel Aurec sur Loire 04 77 35 81 42
- SAVOIE : DONJON Catherine La Motte Servolex 04 79 25 97 65

Votre prochain clin d'œil paraîtra en décembre 2008, vous pouvez
transmettre vos articles, coups de gueule et coups de cœur par mail à
Marie-Laure GODEST à relais-assmat-yvours@wanadoo.fr